

# Règlement Général

## des défilés Cosplay à Japan Expo 10e Impact

---

### Article RG01 : Généralités

---

1.a) La dixième édition du Festival Japan Expo se déroule du 2 au 5 Juillet 2009, au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte. Le festival Japan Expo, ci-dessous désigné par « festival » est organisé par SEFA Event, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le numéro 493 919 146.

1.b) Le présent règlement régit le déroulement des différents défilés. Il peut être complété ou modifié sans préavis.

1.c) La participation à l'un des défilés est tributaire de l'approbation et du respect, sans condition, du présent règlement.

### Article RG02 : Définitions

---

2.a) Chaque défilé Cosplay consiste en un défilé de personnes ou groupe de personnes costumées, ci après désigné par « défilés ».

2.b) Les défilés peuvent être sujets à des classements et remises de prix dont les modalités de classements sont définies dans les règlements particuliers de chaque défilé.

2.c) Le personnel de SEFA Event et les membres de l'association Tengumi, ci-après dénommés « l'organisation Cosplay », travaillent conjointement à l'organisation et au bon déroulement des défilés.

### Article RG03 : Défilés, Thèmes et Catégories

---

3.a) Les défilés seront au nombre de cinq :

- Défilé Standard - Japan Expo du vendredi 3 Juillet 2009.
- Défilé Clamp - Japan Expo du vendredi 3 Juillet 2009
- Défilé Présélection française du WCS du samedi 4 Juillet 2009
- Défilé Pen of Chaos - Japan Expo du Dimanche 5 Juillet 2009
- Défilé 10 ans de Japan Expo du Dimanche 5 Juillet 2009

3.b) Les thèmes autorisés pour les costumes des participants sont définis dans les règlements particuliers de chaque défilé.

3.c) Si des conditions d'éligibilité des participants concernent un défilé, celles-ci sont définies dans le règlement particulier correspondant.

3.d) Les défilés étant ouverts aux spectateurs de tous les âges et sensibilités, les prestations des participants doivent être « tout public ».

3.e) Des défilés supplémentaires peuvent être organisés dans le cadre du festival. Ils feront l'objet d'une annonce complémentaire et seront gérés par le présent règlement et un règlement particulier.

### Article RG04 : Nombre de Participants

---

4.a) Chaque défilé accueille un nombre limité d'inscriptions, défini dans les règlements particuliers de chaque défilé.

4.b) Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay en fonction du planning général du festival.

### Article RG05 : Inscriptions aux Défilés

---

5.a) La participation à l'un des défilés est tributaire de la préinscription dûment réalisée en suivant le mode d'inscription indiqué dans les règlements particuliers de chaque défilé.

5.b) La validation de cette préinscription doit être confirmée par l'organisation Cosplay pour être effective.

5.c) Les personnes dont la préinscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires indiqués dans les règlements particuliers de chaque défilé, pour transformer leur préinscription en inscription.

5.d) Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de cette confirmation sur place.

### Article RG06 : Inscriptions Groupes aux défilés

---

6.a) Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un participant sur scène.

6.b) Chaque groupe doit désigner un responsable de groupe qui s'engage à fournir à l'organisation Cosplay les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe.

6.c) Le responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tous les membres de son groupe le présent règlement et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation Cosplay.

6.d) Sur place, il devra s'assurer que tous les membres sont présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

### Article RG07 : Prix des Défilés

---

Les prix de chacun des défilés sont définis dans les règlements particuliers de chaque défilé.

### Article RG08 : Temps de Passage

---

8.a) Le temps de passage est particulier à chaque défilé, stipulé dans les règlements particuliers correspondants.

8.b) Au-delà de ce temps, le Jury se réserve le droit d'infliger une pénalité sur la note des participants ou bien de disqualifier ceux n'ayant pas respecté ces limites.

8.c) Le temps de passage sur scène peut être modifié à tous moment par l'organisation, qui en prévient alors les participants.

### Article RG09 : Accompagnements de Prestation

---

9.a) Un accompagnement audio ou vidéo est possible.

9.b) Seuls les fichiers audio au format mp3 sont acceptés.

9.c) Seuls les fichiers vidéo au format avi, mpg, wmv sont acceptés.

9.d) Les fichiers doivent être parfaitement identifiés (avec vos noms, prénoms, celui du groupe ou du personnage incarné, ainsi que le défilé).

9.e) Aucun montage audio ou vidéo ne pourra être réalisé par l'organisation Cosplay, avant ou pendant les défilés.

### Article RG10 : Eléments Obligatoires

---

10.a) Une image ou illustration du personnage interprété doit être fourni à l'organisation Cosplay.

10.b) Tous les fichiers joints à votre inscription devront être identifiable (avec vos noms, prénoms, celui du groupe ou du personnage incarné, ainsi que le défilé).

10.c) L'absence de cette image ou illustration rend la préinscription non valide. Aucune image ne pourra être récupérée sur place.

### Article RG11 : Jury et Notation

---

11.a) Le Jury officiel sera composé de cinq personnes pour chaque défilé.

11.b) Les membres du Jury officiel n'ont pas le droit de participer au concours.

# Règlement Général

## des défilés Cosplay à Japan Expo 10e Impact

---

### Article RG12 : Restriction à l'Inscription

---

12.a) Sauf mention contraire, les participants peuvent s'inscrire à tous les défilés.

12.b) Chaque participant ne peut participer avec un même costume qu'à un seul défilé.

12.c) Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

12.d) Les membres de l'organisation Cosplay, ainsi que les membres du Jury, n'ont pas le droit de participer aux différents défilés.

12.e) Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. De plus, l'accompagnateur majeur doit lire et signer le présent règlement et le règlement particulier du défilé où l'enfant est inscrit.

12.f) Tous costumes présentés par les participants doivent être conçu à la main majoritairement. Le participant s'engage donc à ce qu'au minimum 50% de son costume soit fabriqué par lui-même ou avec l'aide de ses proches. Tout costume acheté sera refusé à l'inscription.

12.g) Un participant ne peut pas participer au même concours avec deux costumes différents.

### Article RG13 : Sécurité

---

13.a) Pour des raisons de sécurité, la pyrotechnie (feu d'artifice, pétards, briquet, objets enflammés ou incandescents, bougies) est interdite.

13.b) Les liquides sous toutes leurs formes (pistolets à eau, bouteilles remplies...) sont interdits sur la scène.

13.c) Les armes (répliques de sabres, etc.) sont interdites, à l'exception des reproductions fabriquées par les participants, et à la seule condition où ces répliques ne constituent aucun danger pour autrui.

13.d) Les paillettes, confettis etc. sont interdits sur la scène.

13.e) L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

13.f) Pour leur propre sécurité, les participants ne peuvent pas s'approcher à moins d'un mètre des bords de la scène.

### Article RG14 : Disqualification

---

14.a) Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement ou du règlement particulier du défilé auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

14.b) Tout participant ne respectant pas les instructions de l'organisation Cosplay pourra être immédiatement disqualifié.

14.c) Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants, ou de tout autre délit lors du festival sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites seront lancées à son encontre en applications des lois et règlements en vigueur.

### Article RG15 : Droit à l'Image

---

15.a) En adhérant au présent règlement, les participants autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant le salon, dans le cadre de la communication ou promotion du festival.

15.b) Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans.

15.c) De son côté, l'organisation s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, la pornographie et la violence sont formellement prosrites.

15.d) Le règlement devra être dûment rempli et signé, puis remis sur place à l'organisation Cosplay, par chaque participant.

15.e) La remise de ce document doit se faire avec la présentation d'une pièce d'identité valide.

### Article RG16 : Responsabilité

---

16.a) L'organisation Cosplay ne pourra pas être tenue responsable si un candidat est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.

16.b) L'organisation Cosplay ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans les vestiaires Cosplay ou tout autre lieu du festival.

16.c) Les enfants de moins de 16 ans sont sous l'entière responsabilité de leur accompagnateur majeur, qui doit posséder une autorisation écrite d'un tuteur légal, s'il ne l'est pas lui-même. L'accompagnateur doit posséder un billet d'entrée au festival.

16.d) Les participants pourront être amenés à utiliser du matériel prêté par l'organisation Cosplay, l'un de ses partenaires ou prestataires. Pendant toute la durée de ce prêt, les participants sont entièrement responsables du matériel et de tous dommages qui pourront lui être causés. Les participants sont responsables de tous dommages matériels et corporels qu'ils pourraient causer en utilisant ce matériel.

16.e) Les participants sont entièrement responsables des dommages qu'ils pourraient causer au matériel de l'organisation Cosplay, de l'un de ses partenaires ou prestataires.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, affirme avoir lu et accepté le présent règlement et m'engage à le respecter.

**Date et signature du participant, précédé de la mention  
« Bon pour acceptation »**